

● (1250)

Je crois fermement dans le principe énoncé par un personnage historique célèbre dans le monde entier qui a dit que «le travail passait avant le capital». Sans le travail, le capital n'est rien. Pourtant, si non seulement nous permettons à des multinationales dont certaines ont des filiales au Canada de pratiquer ce genre d'exploitation, mais si en outre nous les encourageons dans cette voie, nous ne méritons pas la confiance des autres pays du monde, surtout des pays sous-développés et des pays en développement.

Aucun Canadien, à mon avis, refuserait de payer un peu plus pour qu'un produit soit fabriqué au Mexique à un salaire de 3 \$, 4 \$ ou 5 \$ l'heure et non pas 65 cents. Que je sache, pas un seul Canadien qui se respecte, qui se dit civilisé ou chrétien, voudrait faire quelques misérables économies aux dépens de son semblable dans un pays comme le Mexique.

Le cabinet ne devrait pas trancher ces questions de son propre chef. Il devrait présenter un projet de loi au Parlement chaque fois qu'il souhaite apporter des changements. De telles décisions devraient faire l'objet d'un examen public. Le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré, à la Conférence des premiers ministres, qu'il ne croyait pas au gouvernement en petit comité. On gouverne pourtant bien trop en petit comité depuis trop longtemps au Canada. Et ce comité en l'occurrence, c'est le cabinet, le gouverneur en conseil, qui prend des mesures relevant du Parlement dans bien d'autres pays. Pourquoi encore plus de pouvoir au gouverneur en conseil?

Il ne s'agit pas d'une simple réglementation courante ou de changements dans une procédure. Mais d'une tentative pour apaiser le gouvernement américain, pour le satisfaire en reconnaissant comme produits américains, aux termes de notre législation, des produits que le gouvernement américain considère de fabrication américaine. Ces produits ne sont pas américains parce qu'ils sont fabriqués par une compagnie américaine au Mexique à des salaires de 65 cents l'heure. Les ententes que le Mexique a conclues avec les États-Unis ne nous concernent pas. Nous ne devrions pas nous compromettre dans ce genre d'impérialisme économique. Je trouve odieux de la part du Canada de modifier sa législation pour permettre ce genre de choses. Cela dépasse l'entendement.

Je serais d'accord pour laisser le ministre parler encore une fois de cette motion. Si les autres députés sont d'accord, il peut prendre la parole et nous dire ce que contient l'accord définitif qui rend l'amendement superflu.

M. Hockin: Ce sera prévu dans l'Accord.

M. Rodriguez: Quand?

M. Benjamin: S'il n'est pas en mesure de nous livrer le texte en entier, texte que nous serons même chanceux d'obtenir avant le 7 décembre, il pourrait nous faire voir un ou deux paragraphes ou tout au moins ce qu'il faut pour nous convaincre que ce qu'il dit au sujet de cet amendement est vrai. Tant

Tarif des douanes

qu'il ne l'aura pas fait, nous estimons l'amendement essentiel et nous le débatterons, ainsi que bien d'autres, parce que ce projet de loi ne se limite pas à harmoniser nos arrangements douaniers avec le reste du monde, il va beaucoup plus loin. La principale justification de la mesure, celle qui explique l'empressement du gouvernement à la voir adoptée, c'est de correspondre aux exigences du gouvernement des États-Unis.

Voilà encore un bel exemple qui prouve que c'est Washington qui fait la loi au Canada et non pas Ottawa. On voit bien la servilité de ce gouvernement, comme on a pu voir celle de ses prédécesseurs. Lorsque les Américains leur donnent l'ordre de sauter, mes vis-à-vis s'empressent de leur demander jusqu'à quelle hauteur.

Monsieur le Président, j'espère que l'amendement s'avèrera acceptable à la majorité des députés de la Chambre.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je veux commenter l'amendement proposé par le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy)

[Français]

et dire que le caucus libéral et le parti libéral s'inquiètent grandement de cette situation, à savoir que le gouvernement, sans avoir présenté le texte final de l'Entente, voudrait que l'on adopte un peu à l'aveuglette une proposition qui changera, modifiera sérieusement la façon dont les Canadiens négocieront ou feront affaires avec le reste du monde.

L'amendement devant nous cherche à centrer... à exclure de ce marché certains produits étrangers, produits qui seraient manufacturés au Mexique.

[Traduction]

Je vais lire l'article 15 bien attentivement. Voici:

15. (1) Pour l'application de la présente loi, les marchandises sont originaires d'un pays si la totalité de leur valeur a été produite dans ce pays.

(2) Le gouverneur en conseil peut, par règlement:

a) assimiler, pour l'application de la présente loi, à des marchandises originaires d'un pays, des marchandises dont tout ou partie de la valeur a été produite à l'extérieur de ce pays;

En termes simples, cela veut dire que les Américains pourraient faire faire des marchandises au Mexique, totalement ou en partie, déclarer que ce sont des marchandises américaines et les expédier au Canada en vertu d'un accord dit de libre-échange. Je demande au ministre de tirer au clair cette disposition du projet de loi, car cela a trait à la règle relative à l'origine et à nos inquiétudes au sujet du manque de précision du projet de loi.

[Français]

Monsieur le Président, les limites normales d'un accord commercial, qui est conclu entre deux pays, sont habituellement discutées au préalable et font l'objet d'un débat sérieux. Le gouvernement nous dit et nous répète qu'on devrait accepter sans discussion le projet Mulroney-Reagan sur un échange entre...